

Incompréhension d'une partie d'un texte de droit constitutionnel

Par **rayane99**, le **19/03/2019** à **14:39**

Bonjour, je sollicite votre aide car je ne comprend pas un texte ou du moins simplement un extrait. l'extrait est le suivant:

Un conflit, qui se produit lorsque le cabinet est renversé, doit être soumis à l'arbitrage du corps électoral. Selon cette variante, la dissolution n'est pas comprise comme une arme entre les mains du Premier ministre, mais comme un mode de saisine de l'arbitre. Si, dans la première variante, le système parlementaire est un système d'équilibre, dans la seconde, c'est un système démocratique, puisque le peuple tranche en dernier ressort.

Voilà, pouvez-vous me dire que signifie cette phrase? Merci!